

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**



**PROMOTION DE LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LA PRÉVENTION DES  
CONFLITS ET LE RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE POUR UNE PAIX  
DURABLE AU TOGO**

**ORGANISER DES COMPETITIONS SPORTIVES, THEATRALES, DE MUSIQUE, etc. ET DES ACTIONS  
CITOYENNES INTERCOMMUNAUTAIRES POUR RENFORCER LA COHESION SOCIALE**

Termes de références

Octobre 2021

## I- Contexte et justification

L'environnement socio-politique au Togo a été longtemps caractérisé par des crises socio-politiques récurrentes ponctuées de violences, de troubles à l'ordre public, de violations des droits de l'homme et de restrictions des espaces de liberté, des conflits interethniques, etc. Les jeunes de 15 à 35 ans qui représentent 35,8% de la population togolaise selon les projections 2018 de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques, ont joué un rôle important en tant qu'acteurs mais aussi en sont victimes.

De nos jours, la prévention des conflits et la promotion de la paix sont au cœur des préoccupations du gouvernement togolais. Cette préoccupation est d'ailleurs prise en compte dans la feuille de route du gouvernement notamment dans l'axe1 qui demande de « renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ». Cette préoccupation est aussi clairement exprimée dans le deuxième axe du nouveau document de politique nationale de la jeunesse « Favoriser la contribution des jeunes au développement du Togo et à la préservation de la cohésion sociale et la paix ».

L'élaboration en collaboration avec les agences du système des Nations Unies au Togo et du gouvernement en 2020 du projet intitulé «**Promotion de la participation des jeunes à la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo** », financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix est une réponse aux principaux déclencheurs potentiels de conflits, notamment la faible participation des jeunes hommes et femmes à la vie citoyenne, sociale et aux initiatives de cohésion sociale et de paix, le taux élevé de chômage des jeunes qui les rend vulnérables, le manque d'opportunités, etc. Elle repose sur l'hypothèse selon laquelle, le renforcement des capacités des jeunes à la participation à la vie publique à un niveau décentralisé (préfectures, communes), réduit les frustrations causées par le manque d'opportunités et amélioreront leur participation à la gestion de la chose publique et à la prévention des conflits les impliquant au niveau local.

La création des communes issues de la décentralisation est une opportunité pour impliquer les jeunes à la base dans les processus de prise de décision pour la stabilité et le développement. De ce point de vue, il est alors urgent pour les communes de mobiliser ces jeunes partenaires essentiels du développement pour renforcer le vivre ensemble, faire d'eux des messagers de paix et surtout les amener à réaliser des actions qui auront un impact sur la cohésion sociale.

Facteurs d'unité et de cohésion, les activités sportives, culturelles, artistiques et citoyennes ont montré de tout temps qu'elles pouvaient rassembler, éduquer et sensibiliser les gens au-delà de leurs différences. Ces activités organisées sous forme de compétition non seulement stimulent les efforts des participants, mais aussi favorisent le brassage et l'intégration des populations.

Pour atteindre les objectifs du projet mentionné plus haut, plusieurs activités ont été planifiées ; entre autres l'**activité 2.3.6 « Organiser des compétitions sportives, théâtrales, de musique, etc et des actions citoyennes intercommunautaires pour renforcer la cohésion sociale »**. Toutefois, l'environnement actuel avec l'épidémie de Covid 19 ne permet pas d'organiser à cette phase des compétitions sportives. C'est dans ce contexte que la Direction de la jeunesse et de l'emploi des jeunes avec l'appui financier du Fonds des Unies pour la Population se propose d'organiser en collaboration avec 30 communes de la zone du projet des compétitions de sketch, de chansons, de poésie et des activités citoyennes intercommunautaires pour renforcer la cohésion sociale.

Les présents termes de références sont rédigés à cet effet.

## **II- Objectifs et résultats attendus**

L'objectif général est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et la paix par l'organisation des compétitions culturelles, artistiques et des activités citoyennes.

### **Objectifs spécifiques**

De manière spécifique il s'agit de :

- Sélectionner les meilleures œuvres culturelles avec des messages de paix à partager en donnant aux jeunes la possibilité de contribuer au renforcement de la cohésion sociale à travers les compétitions de sketch, de chansons et de poésie dans 7 préfectures et dans 2 régions de la zone du projet ;
- Réaliser des travaux communautaires et citoyennes de groupe facilitant le vivre ensemble dans les 20 communes du projet ;
- Amener les jeunes à produire des messages de paix ; de cohésion sociale et de prévention des conflits.

### **Résultats attendus**

- Les compétitions de sketch, de chanson et de poésie sont organisées dans 7 préfectures et dans 2 régions (savanes et centrale) de la zone du projet et les meilleures productions identifiées pour être partagées;
- Les actions citoyennes sont réalisées dans les 20 communes du projet ;
- Les jeunes ont produit des messages de paix et de prévention des conflits;
- 

### **Activités et méthodologie**

#### **III- Méthodologie**

Les activités sont régies par un règlement et des critères pour permettre au jury d'établir le classement. Les communes vont s'affronter au chef-lieu de la préfecture pour désigner les meilleurs dans chaque catégorie. Ces meilleurs vont se retrouver au chef-lieu de la région pour la phase régionale dans les savanes et centrale.

La stratégie de communication des compétitions va s'appuyer sur les communiqués dans les radios locales, Togo-presse et sur les réseaux sociaux. Les mairies et les démembrements des conseils préfectoraux de la jeunesse seront aussi mis à contribution pour une mobilisation communautaire.

##### **1- Gestion de l'activité**

Les différentes activités programmées au niveau des communes seront gérées en collaboration avec les autorités locales notamment les commissions en charge de la jeunesse, des affaires culturelles et sociales.

En ce qui concerne les sketches, les chansons et les poésies, il n'y aura pas de compétitions au niveau communal. Pour cette raison, les responsables se chargeront de faire le casting des jeunes ou groupes de jeune capables de rapporter des prix à la commune.

S'agissant des activités citoyennes, les responsables identifieront le type d'activité à exécuter dans la commune. La conduite de cette activité sera assurée par eux-mêmes. La direction de la jeunesse et de l'emploi des jeunes leur assure l'appui technique. Elle fera le suivi conjointement avec le Fonds des Nations pour la Population pour s'assurer du niveau d'atteinte des résultats.

## **2- Le jury**

Un jury sera mis en place pour gérer la compétition et établir les classements. Ce jury sera composé de trois membres. Il pourra se composer comme suit :

- Un membre du ministère de la culture ;
- Un membre de la Mairie de la localité ;
- Un membre de la direction de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

## **IV- Activités**

Deux types d'activités vont meubler la compétition du projet : les activités culturelles, artistiques et les activités citoyennes.

### **4.1 Les activités culturelles et artistiques**

#### **a) Le sketch**

Le sketch est une courte scène de théâtre utilisée souvent pour corriger les faits de société, divertir mais aussi pour éduquer. Il s'agira dans le cas de cette compétition de monter des petites scènes de maximum 10 minutes qui font la promotion du vivre ensemble, de la cohésion sociale, la paix et la non-violence. Les acteurs vont se produire en présentiel.

Chaque troupe sera composée au maximum de 05 acteurs (garçons et filles) et de deux membres de l'équipe d'encadrement. La prestation peut se faire en français comme dans la langue du milieu. Une troupe par commune sera retenue.

#### **b) La chanson**

Les jeunes (filles et garçons) composeront leurs propres chansons et inédites. Ces chansons devront véhiculer obligatoirement les messages de paix, de vivre-ensemble, du pardon, de la réconciliation. Chaque commune présente 2 candidats. Les chansons peuvent être soit en français ou soit dans une langue locale de la localité ou soit un mixage des deux langues. Les chansons ne doivent pas dépasser 03 minutes.

#### **c) La poésie**

Le concours de poème est une prestation individuelle. Tout comme la chanson, les poèmes écrits doivent obligatoirement véhiculer des messages du vivre ensemble, de la paix, du pardon. Chaque commune présente 2 candidats. Les poésies ne doivent pas dépasser 500 mots. Le temps imparti pour la poésie est de 5 minutes ou moins.

## 4.2 Les activités citoyennes

Il faut entendre par le terme activités citoyennes toute activité d'utilité publique qui connecte les jeunes et qui joue un rôle important dans le processus de cohésion sociale. Il peut s'agir :

- d'un pont reliant deux localités à réhabiliter ;
- d'un forage à arranger ;
- d'un terrain de sport à aménager pour les élèves ;
- d'un bâtiment d'école à réfectionner ;
- d'un dépotier anarchique à dégager ;
- d'un espace vert à créer ;
- d'une église ou d'une mosquée à réhabiliter ;
- d'un espace à reboiser ;
- etc.

### 3- Chronogramme de réalisation

Libellés	Oct-21	Nov-21	Déc-21
Communiqué Radio, de presse et réseaux sociaux			
Démarches administratives			
Dépôt des candidatures dans les communes			
Identification des activités citoyennes à réaliser dans les communes			
Sélection des candidatures par les communes			
Début des compétitions dans les préfectures et dans les régions			
Activités citoyennes			
Suivi des activités citoyennes			
Dépôt du rapport de l'activité			

### 4- Budget